

Cour de cassation

**LIBERCAS**

1 - 2018

## ACTION CIVILE

### *Prescription - Constitution de partie civile entre les mains du juge répressif*

En vertu de l'article 2244 du Code civil, une citation en justice, signifiée à celui qu'on veut empêcher de prescrire, forme l'interruption civile et la constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction équivaut également à une citation en justice; une citation en justice interrompt la prescription pour la demande qu'elle introduit et pour celles qui y sont virtuellement comprises (1). (1) Voir Cass. 12 janvier 2010, RG P.09.1266.N, Pas. 2010, n° 20.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0751.N

Pas. nr. ...

### *Action civile devant le juge pénal - Droits de la défense - Fixation du point de départ de la prescription - Impossibilité pour la partie civile d'opposer sa défense à cet égard*

Les juges d'appel qui ont conclu à la prescription de l'action des parties civiles parce que le point de départ de la prescription ne doit pas être déterminé dans le chef des parties civiles chargées de la récupération des dépenses payées indûment, mais bien dans le chef du système d'assurances qui a libéré les fonds destinés à ces parties, à savoir l'INAMI, et qui ont ainsi déclaré cette action prescrite en fixant le point de départ de la prescription au moment où l'INAMI a été informée, alors que les prévenus ont fait valoir que la prescription commence à courir à partir du moment où les parties civiles ont été informées, ont violé leurs droits de défense en ne leur permettant pas d'opposer leur défense à cet égard (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0959.N

Pas. nr. ...

### *Etat belge - Taxe sur la valeur ajoutée - Déduction illicite de la TVA ou défaut de paiement de la TVA - Taxe éludée - Dommage - Constitution de partie civile*

L'État belge peut se constituer partie civile devant le juge pénal sur la base d'infractions ayant pour objet la déduction illicite de la TVA ou le défaut de paiement de la TVA et, concernant la TVA illicitement déduite ou le défaut de paiement de la TVA, la circonstance que l'administration dispose d'une possibilité propre de recouvrement de la taxe éludée qui consiste en la solidarité découlant d'une condamnation comme auteur ou complice d'infractions visées aux articles 73 et 73bis du Code de la TVA, ne prive pas l'État belge d'avoir accès à la justice par la voie d'une procédure ordinaire (1). (1) Voir Cass. 15 février 2000, RG P.98.0836.N, Pas. 2000, n° 123.

- Art. 73 et 73bis Code de la taxe sur la valeur ajoutée

- Art. 3 et 4 L. du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du code de procédure pénale

Cass., 21-3-2017

P.2016.1031.N

Pas. nr. ...

### *Action civile devant le juge pénal - Droits de la défense - Action en indemnisation des frais du médecin conseil - Preuve de paiement - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard*

Les juges d'appel qui ont déclaré non fondée l'action des parties civiles en indemnisation des frais de leur médecin conseil parce qu'elles n'ont pas démontré avoir payé ces frais elles-mêmes, sans leur avoir permis d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P. 15.0959.N, Pas. 2017, n° 218; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0558.N

Pas. nr. ...

### *Action civile devant le juge pénal - Droits de la défense - Faute de la victime - Déterminer la part de responsabilité de la victime - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard*

Les juges d'appel qui ont décidé que l'infraction commise par le prévenu est en lien causal avec le décès de la victime, mais que cette dernière a également commis une faute ayant contribué à son décès et qui ont imputé à la victime la moitié de la responsabilité et réduit de moitié les provisions réclamées par la partie civile sur la base de la faute de la victime, sans avoir permis à la partie civile d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.15.0959.N, Pas. 2017, n° 218.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0547.N

Pas. nr. ...

## **ACTION EN JUSTICE [VOIR: 497 DEMANDE EN JUSTICE]**

### *Intérêt et qualité - Demandeur - Défendeur*

En vertu de l'article 17 du Code judiciaire l'action ne peut être admise si le demandeur n'a pas qualité et intérêt pour la former; de même, l'action doit être formée contre celui qui a qualité pour y répondre; une action formée par ou contre des associations sans personnalité juridique sont donc irrecevables.

Cass., 3-4-2017

S.2015.0009.N

Pas. nr. ...

## **ACTION PUBLIQUE**

### *Audition d'un suspect majeur - Pas sur convocation - Après privation de liberté en la cause examinée en l'espèce ou en une autre cause*

L'article 47bis, § 3, alinéa 3, du Code d'instruction criminelle vaut pour toute personne dont l'audition n'a pas lieu sur convocation; quant à la garantie des droits énoncés à l'article 47bis, § 2, du Code d'instruction criminelle, il ne fait pas de distinction entre la personne privée de liberté en la cause examinée en l'espèce ou en une autre cause.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0295.N

Pas. nr. ...

### *Audition d'un suspect majeur - Pas sur convocation - Après privation de liberté en la cause examinée en l'espèce ou en une autre cause*

L'article 47bis, § 3, alinéa 3, du Code d'instruction criminelle vaut pour toute personne dont l'audition n'a pas lieu sur convocation; quant à la garantie des droits énoncés à l'article 47bis, § 2, du Code d'instruction criminelle, il ne fait pas de distinction entre la personne privée de liberté en la cause examinée en l'espèce ou en une autre cause.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0295.N

Pas. nr. ...

## **APPEL**

### **Matière civile (y compris les matières commerciale et sociale) - Généralités**

#### *Demande de jonction du chef de connexité - Décision du juge - Nature*

L'article 1046 du Code judiciaire n'est applicable qu'aux décisions par lesquelles le juge ne tranche aucune question de fait ou de droit litigieuse ou n'en préjuge pas, de sorte que la décision ne peut infliger à aucune des parties un grief immédiat; le jugement dont appel qui statue sur le litige entre les parties relatif à la connexité entre les différentes demandes se prononce sur une question de droit et n'est pas une mesure d'ordre (1). (1) Voir Cass. 3 octobre 2014, RG C.13.0164.N, Pas. 2014, n° 574 et Cass. 17 décembre 2003, RG P.03.1450.F, Pas. 2003, n° 655.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0441.N

Pas. nr. ...

## **Matière civile (y compris les matières commerciale et sociale) - Appel principal. forme. délai. litige indivisible**

### ***Délai - Point de départ - Signification - Conditions - Lien d'instance***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 18-9-2017

C.2017.0070.F

Pas. nr. ...

### ***Délai - Point de départ - Signification - Conditions - Lien d'instance***

La signification, qui fait courir le délai d'appel, est celle qui est faite conformément aux modes prescrits par les articles 33 à 42bis du Code judiciaire et qui contient les mentions exigées par les articles 43 et 45 de ce code; il ne résulte pas de ces dispositions que la signification exige, pour faire courir le délai d'appel, l'existence d'une instance liée entre la partie qui fait signifier et celle à laquelle elle fait signifier (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 33 à 42bis, 43 et 45 Code judiciaire

Cass., 18-9-2017

C.2017.0070.F

Pas. nr. ...

### ***Délai - Point de départ - Signification de la décision - Partie à laquelle la décision a été signifiée - Portée***

L'article 1051, alinéa 1er, du Code judiciaire dispose que le délai pour interjeter appel est d'un mois à partir de la signification du jugement; en vertu de cette disposition, le délai d'appel ne court à l'égard de la partie à laquelle le jugement a été signifié qu'en ce qui concerne l'appel à diriger contre la partie qui a fait signifier le jugement (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 1051 Code judiciaire

Cass., 18-9-2017

C.2017.0070.F

Pas. nr. ...

### ***Délai - Point de départ - Signification de la décision - Partie à laquelle la décision a été signifiée - Portée***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 18-9-2017

C.2017.0070.F

Pas. nr. ...

## **Matière répressive (y compris douanes et accises) - Appel principal. forme. délai**

### ***Introduction de l'appel - Heures pendant lesquelles le greffe est accessible***

Il résulte des articles 203, alinéa 1er, et 644, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle et de l'article 52, alinéa 2, du Code judiciaire que l'appel ne peut être introduit valablement au greffe qu'aux jours et heures pendant lesquels ce greffe est accessible au public conformément aux prescriptions légales; la fermeture du greffe en dehors de ces heures n'entraîne pas la prorogation du délai d'appel.

- Art. 52, al. 2 Code judiciaire

- Art. 203, al. 1er, et 644, al. 2 Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2015.0131.N

Pas. nr. ...

## **APPLICATION DES PEINES**

### ***Réhabilitation - Défaut d'exécution d'une peine - Attitude d'expectative du condamné - Prescription de l'action publique***

Il ressort de la genèse légale qu'en insérant par la loi du 7 avril 1964 la dernière phrase à l'article 622 du Code d'instruction criminelle, selon laquelle le condamné, lorsque la peine est prescrite, ne peut être réhabilité que si le défaut d'exécution ne lui est pas imputable, la volonté expresse du législateur était d'élargir les possibilités existantes de réhabilitation aux cas de prescription de l'action publique en raison du simple écoulement du délai de prescription, sans que le condamné s'y soit soustrait, mais en ayant adopté une attitude d'expectative.

- Art. 622 Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2015.0153.N

Pas. nr. ...

## APPRECIATION SOUVERAINE PAR LE JUGE DU FOND; VOIR

### *Preuve testimoniale - Juge du fond - Non-audition d'un témoin à charge à l'audience - Impact sur le caractère équitable du procès*

Tenant compte des critères (i) s'il existe des motifs sérieux justifiant la non-audition du témoin, (ii) si la déclaration à charge constitue le fondement unique ou déterminant de la condamnation, (iii) si, face à l'impossibilité d'interroger le témoin, il existe des éléments compensateurs suffisants, notamment des garanties procédurales solides, il appartient au juge d'apprécier souverainement si le fait de ne pas entendre à l'audience un témoin ayant fait au cours de l'information une déclaration à charge du prévenu, viole le droit de ce dernier à un procès équitable dans son ensemble, le juge étant tenu de fonder sa décision sur des circonstances concrètes qu'il indique; la Cour vérifie si le juge ne déduit pas de ses constatations des conséquences sans lien avec celles-ci ou qu'elles ne sauraient justifier.

Cass., 14-3-2017

P.2016.1152.N

Pas. nr. ...

### *Serment prêté à l'inventaire - Déclaration de l'existence d'un compte - Non indication de la situation du compte - Non indication par laquelle un avoir est soustrait à l'inventaire*

Il n'y a pas détournement tel que visé à l'article 1183, 11°, du Code judiciaire, lorsque la personne qui déclare l'existence d'un compte n'en mentionne pas la situation, sous réserve que des avoirs ne soient pas de ce fait soustraits à l'inventaire; le juge se prononce souverainement à cet égard.

- Art. 1138, 11° Code judiciaire

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

## BANQUE. CREDIT. EPARGNE

### Operations bancaires

#### *Loi du 17 juillet 2002 relative aux opérations effectuées au moyen d'instruments de transfert électronique de fonds - Champ d'application*

Lorsque le litige entre les parties ne porte pas sur le dysfonctionnement, la non-fiabilité ou la défaillance d'un instrument de transfert électronique de fonds mais concerne une instruction que la banque estime avoir reçue et que le titulaire d'un compte conteste avoir donnée, la loi du 17 juillet 2002 ne s'y applique pas.

- Art. 3, § 1er, 3° L. du 17 juillet 2002

Cass., 20-10-2017

C.2015.0059.F

Pas. nr. ...

#### *Loi du 17 juillet 2002 relative aux opérations effectuées au moyen d'instruments de transfert électronique de fonds - Champ d'application*

Dès lors que la banque n'a pas procédé à une opération non autorisée en tant qu'émetteur d'un instrument de transfert électronique de fonds mis à la disposition du titulaire d'un compte, elle n'a pu se rendre débitrice d'une obligation de remboursement au sens de l'article 7, § 2, de la loi du 17 juillet 2002; une situation de manquement n'étant pas née sous l'empire de cette loi, elle n'a pu perdurer au-delà de la date d'entrée en vigueur de la loi du 10 décembre 2009 relative aux services de paiement.

- Art. 2 et 7, § 1er, 2° L. du 17 juillet 2002

Cass., 20-10-2017

C.2015.0059.F

Pas. nr. ...

## CASSATION

### De la compétence de la cour de cassation - Divers

#### *Frais et dépens - Matière civile - Procédure en cassation - Cassation sans renvoi - Indemnité de procédure - Montants de base, minima et maxima - Constatation*

Lorsque la cassation est prononcée sans renvoi, la Cour statue sur les dépens en vertu de l'article 1111, dernier alinéa, du Code judiciaire (1). (1) Voir Cass. 8 décembre 2014, RG S.13.0018.N, Pas 2014, n° 763.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0446.N

Pas. nr. ...

### Etendue - Matière civile

#### *Radiation de la cause du rôle*

La cassation avec renvoi remet les parties, dans les limites de la cassation, dans l'état où elles se trouvaient devant le juge dont la décision a été cassée (1). (1) Cass. 26 janvier 1990, RG 6880, Pas 1990, n° 328.

- Art. 1110 Code judiciaire

Cass., 3-4-2017

S.2015.0071.N

Pas. nr. ...

## CHOMAGE

### Montant des allocations de chômage

#### *Périodes d'indemnisation - Reprise du travail - Chômage renouvelé*

Les articles 114, § 1er, alinéas 1er et 2, et 116, § 1er, alinéa 1er et § 2, alinéa 1er, 1°, a), de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage règlent la fixation du montant journalier de l'allocation de chômage pour le travailleur qui a déjà bénéficié des allocations de chômage et qui sollicite à nouveau des allocations en tant que chômeur complet après une reprise du travail, peu importe qu'il soit admis à nouveau aux allocations sur la base de l'article 30 dudit arrêté royal du 25 novembre 1991 parce qu'il a accompli le stage prévu pour lui pendant l'interruption, ou bien sur la base de l'article 42 dudit arrêté royal parce qu'il est dispensé de stage.

Cass., 3-4-2017

S.2015.0110.N

Pas. nr. ...

## COMPETENCE ET RESSORT

### Matière civile - Compétence - Compétence d'attribution

#### *Juge des saisies - Pouvoir du juge*

Le juge des saisies, qui, en vertu des articles 1395, alinéa 1er, et 1498 du Code judiciaire, connaît d'une demande ayant trait aux voies d'exécution sur les biens du débiteur, apprécie la légalité et la régularité de la saisie mais n'est pas compétent pour statuer sur d'autres contestations qui concernent l'exécution; sauf dans les cas expressément prévus par la loi, il ne peut se prononcer au fond; il ne peut statuer sur les droits des parties fixés dans le titre dont l'exécution est poursuivie.

- Art. 1395, al. 1er, et 1498 Code judiciaire

Cass., 18-9-2017

C.2016.0546.F

Pas. nr. ...

## Matière répressive - Compétence

### ***Droit de l'environnement - Décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement - Amende administrative - Recours contre une décision du fonctionnaire sanctionnateur - Tribunal correctionnel - Compétence***

Il suit des articles D.163, alinéa 1er, D.164, alinéas 1, 3 et 5, du décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement, de l'article 139, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle et de l'objectif de la réglementation que l'article 139, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle est applicable aux procédures et décisions visées à l'article D.164 du décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement, la circonstance que l'action publique est éteinte pour cause de tardiveté ou de défaut de décision du procureur du Roi de poursuivre ou non, visée à l'article D.162 dudit décret, étant sans intérêt, de sorte que le tribunal correctionnel qui satisfait à l'un des critères de l'article 139 du Code d'instruction criminelle est territorialement compétent pour connaître d'un recours formé contre la décision du fonctionnaire sanctionnateur d'infliger une amende administrative (1). (1) Voir Cass. 4 mai 2016, RG P.16.0082.F, Pas. 2016, n° 302, avec concl. de M. D. Vandermeersch., avocat général.

- Art. D.163, al. 1er, D.164, al.1er, 3 et 5 Décr.Rég.w. du 27 mai 2004 - Code de l'Environnement - Livre 2 : Code de l'Eau. - Partie décrétable

- Art. 139, al. 1er Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2017.0020.N

Pas. nr. ...

## **CONCOURS D'INFRACTIONS [VOIR: 419/07 PEINE**

### ***Demande de jonction du chef de connexité - Décision du juge - Nature***

L'article 1046 du Code judiciaire n'est applicable qu'aux décisions par lesquelles le juge ne tranche aucune question de fait ou de droit litigieuse ou n'en préjuge pas, de sorte que la décision ne peut infliger à aucune des parties un grief immédiat; le jugement dont appel qui statue sur le litige entre les parties relatif à la connexité entre les différentes demandes se prononce sur une question de droit et n'est pas une mesure d'ordre (1). (1) Voir Cass. 3 octobre 2014, RG C.13.0164.N, Pas. 2014, n° 574 et Cass. 17 décembre 2003, RG P.03.1450.F, Pas. 2003, n° 655.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0441.N

Pas. nr. ...

## **CONFLIT D'ATTRIBUTION**

### ***Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Compétence - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt***

Une demande d'indemnité réparatrice suppose qu'une illégalité soit constatée par un arrêt du Conseil d'État statuant sur un recours en annulation visé à l'article 14, § 1er ou § 3, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 11bis et 14, § 1er ou 3 Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par A.R. du 12 janvier 1973

- Art. 144 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

**Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Compétence - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt**

Conclusions de l'avocat général Werquin.

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

## CONNEXITE

**Demande de jonction du chef de connexité - Décision du juge - Nature**

L'article 1046 du Code judiciaire n'est applicable qu'aux décisions par lesquelles le juge ne tranche aucune question de fait ou de droit litigieuse ou n'en préjuge pas, de sorte que la décision ne peut infliger à aucune des parties un grief immédiat; le jugement dont appel qui statue sur le litige entre les parties relatif à la connexité entre les différentes demandes se prononce sur une question de droit et n'est pas une mesure d'ordre (1). (1) Voir Cass. 3 octobre 2014, RG C.13.0164.N, Pas. 2014, n° 574 et Cass. 17 décembre 2003, RG P.03.1450.F, Pas. 2003, n° 655.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0441.N

Pas. nr. ...

## CONSEIL D'ETAT

**Section du contentieux administratif - Compétence - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt**

Une demande d'indemnité réparatrice suppose qu'une illégalité soit constatée par un arrêt du Conseil d'État statuant sur un recours en annulation visé à l'article 14, § 1er ou § 3, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 11bis et 14, § 1er ou 3 Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par A.R. du 12 janvier 1973

- Art. 144 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

**Section du contentieux administratif - Compétence - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt**

Conclusions de l'avocat général Werquin.

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

## CONSTITUTION

**Constitution 1994 (article 1 a 99) - Article 10**

**Principe d'égalité - Conséquence - "Ambtenaar onroerend erfgoed" - Partie succombante - Instance civile - Indemnité de procédure**

Le principe d'égalité constitutionnel n'a pas pour conséquence que le juge devrait s'abstenir de condamner 'de gemachtigde ambtenaar onroerend erfgoed' au paiement d'une indemnité de procédure s'il est la partie qui succombe dans une procédure civile portant sur le caractère exécutoire d'une décision judiciaire à charge du tiers acquéreur qui n'était pas partie à l'instance (1). (1) Voir C. const. 21 mai 2015 (3 arrêts), n° 68/2015 (en ce qui concerne l'officier de l'état civil qui mène une défense contre l'appel formé contre sa décision de refus de célébrer un mariage), 69/2015 (en ce qui concerne la commune à la suite d'un recours contre une décision rendue par son fonctionnaire chargé des sanctions administratives communales) et 70/2015 (en ce qui concerne l'Etat ou la commune en tant que défendeurs dans un litige fiscal). Dans ces 3 arrêts, dans lesquels elle revient sur sa jurisprudence antérieure la Cour constitutionnelle a considéré, en termes généraux, que devant les juridictions civiles le principe de l'application des dispositions relatives à l'indemnité de procédure à toutes les parties, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'autorités agissant dans l'intérêt public, notamment le principe dont le législateur a tenu compte lorsqu'il a organisé la répétibilité des frais et honoraires des avocats, doit être à nouveau confirmé. Voir aussi Cass. 13 janvier 2017, RG C.15.0222.N, Pas. 2017, n° 28, qui a décidé dans le même sens en ce qui concerne le MP qui est partie succombante dans une action introduite devant une juridiction civile sur la base de l'article 138bis, § 1er du Code judiciaire.

- Art. 15 Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

### **Constitution 1994 (art. 100 a fin) - Article 144**

***Pouvoir judiciaire - Compétence - Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt***

Une demande d'indemnité réparatrice suppose qu'une illégalité soit constatée par un arrêt du Conseil d'État statuant sur un recours en annulation visé à l'article 14, § 1er ou § 3, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 11bis et 14, § 1er ou 3 Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par A.R. du 12 janvier 1973

- Art. 144 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

***Pouvoir judiciaire - Compétence - Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt***

Conclusions de l'avocat général Werquin.

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

### **Constitution 1994 (art. 100 a fin) - Article 159**

***Cour des comptes - Légalité et taux des pensions à Charge de l'Etat - Contrôle - Décision - Autorité de la décision - Portée***

Il ne se déduit ni de l'article 17, alinéa 1er, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, ni de l'article 159 de la Constitution que les décisions de la Cour des comptes sur la légalité et le taux des pensions à charge de l'État lient les tribunaux appelés à statuer sur une contestation qui a pour objet des droits civils ou politiques.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

- Art. 17, al. 1er L. du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes

Cass., 16-10-2017

C.2015.0453.F

Pas. nr. ...

**Permis de bâtir - Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Illégalité**

L'illégalité d'un arrêté ministériel par lequel le ministre accueille au nom du Gouvernement flamand, le recours administratif introduit par le fonctionnaire délégué contre un permis de bâtir accordé par la députation permanente et refuse le permis, a pour conséquence qu'il ne confère aux intéressés ni droits ni obligations et que l'administration ne peut opposer l'existence de l'arrêté au demandeur du permis de bâtir, en raison de son illégalité (1). (1) Voir les concl. contraires du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Permis de bâtir - Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Légalité - Contrôle par le juge**

Le juge doit, sur le fondement de l'article 159 de la Constitution, examiner si un arrêté ministériel par lequel le ministre accueille, au nom du Gouvernement flamand, le recours administratif introduit par le fonctionnaire délégué contre un permis de bâtir délivré par la députation permanente et refuse le permis, est conforme au décret, aux principes généraux de bonne administration et aux normes de droit supérieures.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Permis de bâtir - Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif - Conséquence - Remise en état des lieux**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Permis de bâtir - Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Illégalité**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Permis de bâtir - Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif - Conséquence - Remise en état des lieux**

Si le demandeur s'est vu délivrer un permis de régularisation de la part de la députation permanente et qu'un recours avec effet suspensif a été introduit contre cette décision, le juge ne peut ordonner la remise en état des lieux tant que l'illégalité du permis de régularisation n'est pas constatée (1). (1) Voir les concl. contraires du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 6.1.41, § 1er et 6.1.43 Arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009 portant coordination de la législation décrétole relative à l'aménagement du territoire

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

## CONVENTION

### Droits et obligations des parties - Entre parties

**Vente - Rente viagère - Contrat aléatoire - Condition de validité - Objet - Aléa**

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 18-9-2017

C.2014.0156.F

Pas. nr. ...

**Vente - Rente viagère - Contrat aléatoire - Condition de validité - Objet - Aléa**

Il résulte des articles 1104 et 1964 du Code civil qu'un contrat est aléatoire lorsque l'équivalence des prestations réciproques auxquelles les parties sont obligées est incertaine parce que l'existence ou la quotité de l'une d'elles dépend d'un événement incertain; il s'ensuit que l'existence d'une chance de gain ou d'un risque de perte est essentielle à la validité d'un contrat aléatoire tel le contrat de vente moyennant constitution d'une rente viagère; en l'absence de cet aléa, pareil contrat est nul faute d'objet, lors même que les conditions d'application des articles 1974 et 1975 du Code civil ne sont pas réunies (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 1104, 1964, 1974 et 1975 Code civil

Cass., 18-9-2017

C.2014.0156.F

Pas. nr. ...

**COUR CONSTITUTIONNELLE****Question préjudicielle - Cour de cassation - Obligation de poser une question - Prémisse juridique erronée**

Il n'y a pas lieu de poser à la Cour constitutionnelle une question préjudicielle qui est fondée sur une prémisse juridique erronée (1). (1) Voir Cass. 24 mars 2015, RG P.14.1964.N, Pas. 2015, n° 218; Cass. 6 novembre 2014, RG C.14.0066.F, Pas. 2014, n° 675; Cass. 7 novembre 2013, RG C.12.0053.N, Pas. 2013, n° 590.

- Art. 26 Loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

**COUR DES COMPTES****Légalité et taux des pensions à Charge de l'Etat - Contrôle - Décision - Autorité de la décision - Portée**

Il ne se déduit ni de l'article 17, alinéa 1er, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, ni de l'article 159 de la Constitution que les décisions de la Cour des comptes sur la légalité et le taux des pensions à charge de l'État lient les tribunaux appelés à statuer sur une contestation qui a pour objet des droits civils ou politiques.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

- Art. 17, al. 1er L. du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes

Cass., 16-10-2017

C.2015.0453.F

Pas. nr. ...

**DEFENSE SOCIALE****Internement****Condamnation de la Belgique par la Cour européenne des Droits de l'Homme - Nouvelle loi relative à l'Internement - Détention prétendument irrégulière**

Il ne résulte pas nécessairement de la circonstance que la Cour européenne des Droits de l'Homme a décidé, par arrêt du 6 septembre 2016, qu'une personne internée dans la prison fédérale de Merksplas ne bénéficie d'aucune forme de traitement, qu'une autre personne qui, au moment du jugement attaqué, était internée dans un établissement de défense sociale à Merksplas conformément à la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement, entrée en vigueur le 1er octobre 2016, est irrégulièrement détenue en raison de l'absence de traitement adapté (1). (1) Voir Cour eur. D.H. 6 septembre 2016, W.D. C/ Belgique, § 107.

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

**Suivi et contrôle des modalités d'exécution - Procédure en urgence - Application**

L'article 58, § 3, de la loi du 5 mai 2014 relative à l'internement qui concerne le suivi et le contrôle des modalités d'exécution de l'internement et les conditions y afférentes, n'est pas applicable à la procédure en urgence prévue à l'article 54 de cette même loi.

- Art. 54 et 58, § 3 L. du 5 mai 2014 relative à l'internement

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

**Chambre de protection sociale****Détention irrégulière - Allégation nullement admissible**

Les articles 3, 5 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les obligations qui en résultent pour la Belgique n'empêchent pas la chambre de protection sociale de rejeter l'allégation de la personne internée selon laquelle sa détention est irrégulière en raison de l'absence d'un traitement adéquat, si cette personne internée, obligatoirement assistée d'un conseil, ne rend nullement cette allégation admissible.

- Art. 3, 5 et 13 Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

**DELEGATION SYNDICALE****Syndicat - Organisation représentative des travailleurs - Association de fait**

Les organisations représentatives des travailleurs sont des associations de fait qui, en règle, n'ont pas la qualité requise pour ester en justice, sauf les exceptions prévues par la loi.

Cass., 3-4-2017

S.2015.0009.N

Pas. nr. ...

**DEMANDE EN JUSTICE****Intérêt et qualité - Demandeur - Défendeur**

En vertu de l'article 17 du Code judiciaire l'action ne peut être admise si le demandeur n'a pas qualité et intérêt pour la former; de même, l'action doit être formée contre celui qui a qualité pour y répondre; une action formée par ou contre des associations sans personnalité juridique sont donc irrecevables.

Cass., 3-4-2017

S.2015.0009.N

Pas. nr. ...

**DENI DE JUSTICE****Jugement avant dire droit - Instruction de la demande - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Mesure préalable - Demande - Introduction**

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

**Bail commercial - Demande de renouvellement par le preneur - Obligation impérative en faveur de bailleur - Clause qui en dispense - Nullité relative - Conséquence - Dommage pour le preneur - Naissance du dommage - Attitude du bailleur - Dommage certain - Moment**

Aux termes de l'article 5 du Code judiciaire, il y a déni de justice lorsque le juge refuse de juger sous quelque prétexte que ce soit, même du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

## DETENTION PREVENTIVE

### Arrestation

#### *Suspect détenu pour autre cause*

Le délai de vingt-quatre heures avant l'expiration duquel un mandat d'arrêt doit, s'il y a lieu, être prorogé, prend cours à partir du moment où le suspect ne dispose plus, à la suite de l'intervention de l'agent de la force publique, de la liberté d'aller et de venir et cette liberté ne saurait être retirée au suspect déjà détenu pour autre cause; si le suspect est détenu pour autre cause, il suffit alors que le mandat d'arrêt soit délivré immédiatement après l'interrogatoire que le juge d'instruction effectue au moment choisi par lui comme étant le plus opportun (1). (1) Voir Cass. 10 avril 2012, RG P.12.0604.F, Pas. 2012, n° 224; Cass. 27 janvier 2016, RG P.16.0100F, Pas. 2016, n° 62.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0295.N

Pas. nr. ...

#### *Début de la privation de liberté*

Le délai de vingt-quatre heures avant l'expiration duquel un mandat d'arrêt doit, s'il y a lieu, être prorogé, prend cours à partir du moment où le suspect ne dispose plus, à la suite de l'intervention de l'agent de la force publique, de la liberté d'aller et de venir et cette liberté ne saurait être retirée au suspect déjà détenu pour autre cause; si le suspect est détenu pour autre cause, il suffit alors que le mandat d'arrêt soit délivré immédiatement après l'interrogatoire que le juge d'instruction effectue au moment choisi par lui comme étant le plus opportun (1). (1) Voir Cass. 10 avril 2012, RG P.12.0604.F, Pas. 2012, n° 224; Cass. 27 janvier 2016, RG P.16.0100F, Pas. 2016, n° 62.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0295.N

Pas. nr. ...

### Mandat d'arrêt

#### *Suspect détenu pour autre cause - Prorogation du mandat d'arrêt - Moment - Fixation*

Le délai de vingt-quatre heures avant l'expiration duquel un mandat d'arrêt doit, s'il y a lieu, être prorogé, prend cours à partir du moment où le suspect ne dispose plus, à la suite de l'intervention de l'agent de la force publique, de la liberté d'aller et de venir et cette liberté ne saurait être retirée au suspect déjà détenu pour autre cause; si le suspect est détenu pour autre cause, il suffit alors que le mandat d'arrêt soit délivré immédiatement après l'interrogatoire que le juge d'instruction effectue au moment choisi par lui comme étant le plus opportun (1). (1) Voir Cass. 10 avril 2012, RG P.12.0604.F, Pas. 2012, n° 224; Cass. 27 janvier 2016, RG P.16.0100F, Pas. 2016, n° 62.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0295.N

Pas. nr. ...

## DROITS DE LA DEFENSE

### Matière répressive

#### *Action civile devant le juge pénal - Prescription - Fixation du point de départ de la prescription - Impossibilité pour la partie civile d'opposer sa défense à cet égard*

Les juges d'appel qui ont conclu à la prescription de l'action des parties civiles parce que le point de départ de la prescription ne doit pas être déterminé dans le chef des parties civiles chargées de la récupération des dépenses payées indûment, mais bien dans le chef du système d'assurances qui a libéré les fonds destinés à ces parties, à savoir l'INAMI, et qui ont ainsi déclaré cette action prescrite en fixant le point de départ de la prescription au moment où l'INAMI a été informée, alors que les prévenus ont fait valoir que la prescription commence à courir à partir du moment où les parties civiles ont été informées, ont violé leurs droits de défense en ne leur permettant pas d'opposer leur défense à cet égard (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0959.N

Pas. nr. ...

***Action civile devant le juge pénal - Action en indemnisation des frais du médecin conseil - Preuve de paiement - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont déclaré non fondée l'action des parties civiles en indemnisation des frais de leur médecin conseil parce qu'elles n'ont pas démontré avoir payé ces frais elles-mêmes, sans leur avoir permis d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P. 15.0959.N, Pas. 2017, n° 218; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0558.N

Pas. nr. ...

***Action civile devant le juge pénal - Faute de la victime - Déterminer la part de responsabilité de la victime - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont décidé que l'infraction commise par le prévenu est en lien causal avec le décès de la victime, mais que cette dernière a également commis une faute ayant contribué à son décès et qui ont imputé à la victime la moitié de la responsabilité et réduit de moitié les provisions réclamées par la partie civile sur la base de la faute de la victime, sans avoir permis à la partie civile d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.15.0959.N, Pas. 2017, n° 218.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0547.N

Pas. nr. ...

## **DROITS DE L'HOMME**

### **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Article 3**

***Détention irrégulière - Allégation nullement admissible***

Les articles 3, 5 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les obligations qui en résultent pour la Belgique n'empêchent pas la chambre de protection sociale de rejeter l'allégation de la personne internée selon laquelle sa détention est irrégulière en raison de l'absence d'un traitement adéquat, si cette personne internée, obligatoirement assistée d'un conseil, ne rend nullement cette allégation admissible.

- Art. 3, 5 et 13 Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

### **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Article 5 - Article 5.4**

***Détention irrégulière - Allégation nullement admissible***

Les articles 3, 5 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les obligations qui en résultent pour la Belgique n'empêchent pas la chambre de protection sociale de rejeter l'allégation de la personne internée selon laquelle sa détention est irrégulière en raison de l'absence d'un traitement adéquat, si cette personne internée, obligatoirement assistée d'un conseil, ne rend nullement cette allégation admissible.

- Art. 3, 5 et 13 Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

## **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Article 6 - Article 6.1**

### ***Droits de la défense - Action civile devant le juge pénal - Faute de la victime - Déterminer la part de responsabilité de la victime - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont décidé que l'infraction commise par le prévenu est en lien causal avec le décès de la victime, mais que cette dernière a également commis une faute ayant contribué à son décès et qui ont imputé à la victime la moitié de la responsabilité et réduit de moitié les provisions réclamées par la partie civile sur la base de la faute de la victime, sans avoir permis à la partie civile d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.15.0959.N, Pas. 2017, n° 218.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0547.N

Pas. nr. ...

### ***Récusation - Juge - Apparence d'impartialité et d'indépendance - Suspension de l'audience - Présence du ministère public en chambre du conseil***

Il ne peut être déduit de la seule circonstance que les juges et l'agent du ministère public se trouvaient ensemble en chambre du conseil durant une suspension d'audience que cela a pu objectivement donner l'apparence au prévenu ou auprès de l'opinion publique que ces juges ne peuvent plus statuer en la cause avec impartialité et indépendance; l'arrêt qui déduit une apparence de partialité de la seule présence commune d'un membre du ministère public en chambre du conseil, sans indiquer la conséquence de cette réunion et les circonstances de celle-ci, ne justifie pas légalement la décision d'accueillir la demande de récusation.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

### ***Récusation - Juge - Impartialité - Appréciation - Critère***

Pour apprécier s'il existe des raisons légitimes de douter de l'impartialité objective des membres d'une juridiction, la conviction qu'une partie dit avoir sur ce point peut être prise en considération; cette conviction ne constitue cependant pas un critère exclusif; il est déterminant que la crainte d'un examen partiel de la cause soit justifiée objectivement (1). (1) Voir Cass. 13 mars 2012, RG P.11.1750.N, Pas. 2012, n° 166 ; Cass. 27 avril 2016, RG P.16.0509.F, Pas. 2016, n° 288.

- Art. 6, § 1er Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

### ***Juge - Impartialité - Indépendance - Preuve***

Jusqu'à preuve du contraire, le juge est présumé statuer de manière impartiale, indépendante et sans préjugé (1). (1) Voir Cass. 13 mars 2012, RG P.11.1750.N, Pas. 2012, n° 166.

- Art. 6, § 1er Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

## Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - Article 13

### *Détention irrégulière - Allégation nullement admissible*

Les articles 3, 5 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les obligations qui en résultent pour la Belgique n'empêchent pas la chambre de protection sociale de rejeter l'allégation de la personne internée selon laquelle sa détention est irrégulière en raison de l'absence d'un traitement adéquat, si cette personne internée, obligatoirement assistée d'un conseil, ne rend nullement cette allégation admissible.

- Art. 3, 5 et 13 Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 21-3-2017

P.2017.0267.N

Pas. nr. ...

## ENVIRONNEMENT (DROIT DE L'); VOIR AUSSI: 571 ETABL

### *Décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement - Amende administrative - Recours contre une décision du fonctionnaire sanctionnateur - Tribunal correctionnel - Compétence*

Il suit des articles D.163, alinéa 1er, D.164, alinéas 1, 3 et 5, du décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement, de l'article 139, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle et de l'objectif de la réglementation que l'article 139, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle est applicable aux procédures et décisions visées à l'article D.164 du décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre 2 du Code de l'environnement, la circonstance que l'action publique est éteinte pour cause de tardiveté ou de défaut de décision du procureur du Roi de poursuivre ou non, visée à l'article D.162 dudit décret, étant sans intérêt, de sorte que le tribunal correctionnel qui satisfait à l'un des critères de l'article 139 du Code d'instruction criminelle est territorialement compétent pour connaître d'un recours formé contre la décision du fonctionnaire sanctionnateur d'infliger une amende administrative (1). (1) Voir Cass. 4 mai 2016, RG P.16.0082.F, Pas. 2016, n° 302, avec concl. de M. D. Vandermeersch., avocat général.

- Art. D.163, al. 1er, D.164, al.1er, 3 et 5 Décr.Rég.w. du 27 mai 2004 - Code de l'Environnement - Livre 2 : Code de l'Eau. - Partie décrétable

- Art. 139, al. 1er Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2017.0020.N

Pas. nr. ...

## FAUX SERMENT

### *Serment prêté à l'inventaire - Article 1183, 11°, du Code judiciaire - Déclaration de l'existence d'un compte - Non indication de la situation du compte - Caractère répréhensible*

Il n'y a pas détournement tel que visé à l'article 1183, 11°, du Code judiciaire, lorsque la personne qui déclare l'existence d'un compte n'en mentionne pas la situation, sous réserve que des avoirs ne soient pas de ce fait soustraits à l'inventaire; le juge se prononce souverainement à cet égard.

- Art. 1138, 11° Code judiciaire

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

### *Serment prêté à l'inventaire - Article 1183, 11°, du Code judiciaire - Détournement*

Le détournement visé par l'article 1183, 11°, du Code judiciaire doit s'entendre de tout acte ou de toute abstention tendant à la dissimulation, au préjudice de la masse de la communauté, d'un bien faisant partie de celle-ci (1). (1) Voir Cass. 29 octobre 1973, Pas. 1974, 221, avec concl. de M. Mahaux, premier avocat général; Cass. 8 décembre 1981, RG 6795, Pas. 1982, 479; Cass. 22 décembre 1987, RG 1266, Pas. 1988, n° 249; Cass. 21 février 1990, RG 7817, Pas. 1990, n° 375; Cass. 9 novembre 1993, R.W. 1993-1994, 881, avec la note de VAN OVERBEKE, S.

- Art. 1183, 11° Code judiciaire

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

## FRAIS ET DEPENS

### Matière civile - Procédure devant le juge du fond

#### *Monuments et sites (conservation des) - "Ambtenaar onroerend erfgoed" - Partie succombante - Indemnité de procédure*

Le principe d'égalité constitutionnel n'a pas pour conséquence que le juge devrait s'abstenir de condamner 'de gemachtigde ambtenaar onroerend erfgoed' au paiement d'une indemnité de procédure s'il est la partie qui succombe dans une procédure civile portant sur le caractère exécutoire d'une décision judiciaire à charge du tiers acquéreur qui n'était pas partie à l'instance (1). (1) Voir C. const. 21 mai 2015 (3 arrêts), n° 68/2015 (en ce qui concerne l'officier de l'état civil qui mène une défense contre l'appel formé contre sa décision de refus de célébrer un mariage), 69/2015 (en ce qui concerne la commune à la suite d'un recours contre une décision rendue par son fonctionnaire chargé des sanctions administratives communales) et 70/2015 (en ce qui concerne l'Etat ou la commune en tant que défendeurs dans un litige fiscal). Dans ces 3 arrêts, dans lesquels elle revient sur sa jurisprudence antérieure la Cour constitutionnelle a considéré, en termes généraux, que devant les juridictions civiles le principe de l'application des dispositions relatives à l'indemnité de procédure à toutes les parties, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'autorités agissant dans l'intérêt public, notamment le principe dont le législateur a tenu compte lorsqu'il a organisé la répétibilité des frais et honoraires des avocats, doit être à nouveau confirmé. Voir aussi Cass. 13 janvier 2017, RG C.15.0222.N, Pas. 2017, n° 28, qui a décidé dans le même sens en ce qui concerne le MP qui est partie succombante dans une action introduite devant une juridiction civile sur la base de l'article 138bis, § 1er du Code judiciaire.

- Art. 1017, al. 1er, 1018, 6° et 1022 Code judiciaire

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

### Matière civile - Procédure en cassation

#### *Cassation sans renvoi - Indemnité de procédure - Montants de base, minima et maxima - Constatation*

Lorsque la cassation est prononcée sans renvoi, la Cour statue sur les dépens en vertu de l'article 1111, dernier alinéa, du Code judiciaire (1). (1) Voir Cass. 8 décembre 2014, RG S.13.0018.N, Pas 2014, n° 763.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0446.N

Pas. nr. ...

## GREFFE. GREFFIER

#### *Introduction de l'appel - Matière répressive - Heures pendant lesquelles le greffe est accessible*

Il résulte des articles 203, alinéa 1er, et 644, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle et de l'article 52, alinéa 2, du Code judiciaire que l'appel ne peut être introduit valablement au greffe qu'aux jours et heures pendant lesquels ce greffe est accessible au public conformément aux prescriptions légales; la fermeture du greffe en dehors de ces heures n'entraîne pas la prorogation du délai d'appel.

- Art. 52, al. 2 Code judiciaire

- Art. 203, al. 1er, et 644, al. 2 Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2015.0131.N

Pas. nr. ...

## INDEMNITE DE PROCEDURE

### *Monuments et sites (conservation des) - "Ambtenaar onroerend erfgoed" - Partie succombante - Instance civile*

Le principe d'égalité constitutionnel n'a pas pour conséquence que le juge devrait s'abstenir de condamner 'de gemachtigde ambtenaar onroerend erfgoed' au paiement d'une indemnité de procédure s'il est la partie qui succombe dans une procédure civile portant sur le caractère exécutoire d'une décision judiciaire à charge du tiers acquéreur qui n'était pas partie à l'instance (1). (1) Voir C. const. 21 mai 2015 (3 arrêts), n° 68/2015 (en ce qui concerne l'officier de l'état civil qui mène une défense contre l'appel formé contre sa décision de refus de célébrer un mariage), 69/2015 (en ce qui concerne la commune à la suite d'un recours contre une décision rendue par son fonctionnaire chargé des sanctions administratives communales) et 70/2015 (en ce qui concerne l'Etat ou la commune en tant que défendeurs dans un litige fiscal). Dans ces 3 arrêts, dans lesquels elle revient sur sa jurisprudence antérieure la Cour constitutionnelle a considéré, en termes généraux, que devant les juridictions civiles le principe de l'application des dispositions relatives à l'indemnité de procédure à toutes les parties, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'autorités agissant dans l'intérêt public, notamment le principe dont le législateur a tenu compte lorsqu'il a organisé la répétibilité des frais et honoraires des avocats, doit être à nouveau confirmé. Voir aussi Cass. 13 janvier 2017, RG C.15.0222.N, Pas. 2017, n° 28, qui a décidé dans le même sens en ce qui concerne le MP qui est partie succombante dans une action introduite devant une juridiction civile sur la base de l'article 138bis, § 1er du Code judiciaire.

- Art. 15 Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

### *Frais et dépens - Matière civile - Procédure en cassation - Cassation sans renvoi - Indemnité de procédure - Montants de base, minima et maxima - Constatation*

Lorsque la cassation est prononcée sans renvoi, la Cour statue sur les dépens en vertu de l'article 1111, dernier alinéa, du Code judiciaire (1). (1) Voir Cass. 8 décembre 2014, RG S.13.0018.N, Pas 2014, n° 763.

Cass., 22-5-2017

C.2016.0446.N

Pas. nr. ...

## INDIVISION

### *Inventaire - Article 1183, 11°, du Code judiciaire - Détournement*

Le détournement visé par l'article 1183, 11°, du Code judiciaire doit s'entendre de tout acte ou de toute abstention tendant à la dissimulation, au préjudice de la masse de la communauté, d'un bien faisant partie de celle-ci (1). (1) Voir Cass. 29 octobre 1973, Pas. 1974, 221, avec concl. de M. Mahaux, premier avocat général; Cass. 8 décembre 1981, RG 6795, Pas. 1982, 479; Cass. 22 décembre 1987, RG 1266, Pas. 1988, n° 249; Cass. 21 février 1990, RG 7817, Pas. 1990, n° 375; Cass. 9 novembre 1993, R.W. 1993-1994, 881, avec la note de VAN OVERBEKE, S.

- Art. 1183, 11° Code judiciaire

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

***Inventaire - Article 1183, 11°, du Code judiciaire - Déclaration de l'existence d'un compte - Non indication de la situation du compte - Détournement***

Il n'y a pas détournement tel que visé à l'article 1183, 11°, du Code judiciaire, lorsque la personne qui déclare l'existence d'un compte n'en mentionne pas la situation, sous réserve que des avoirs ne soient pas de ce fait soustraits à l'inventaire; le juge se prononce souverainement à cet égard.

- Art. 1138, 11° Code judiciaire

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

## **INFORMATIQUE**

***Sites sur internet avec conditions d'accès - Visite par la police***

Un site sur internet n'est pas supposé inaccessible au public du seul fait que la visite de ce site est subordonnée à des conditions d'accès purement formelles, à savoir non liées à un quelconque contrôle de contenu ou de qualité personnel car de telles conditions d'accès ne sont effectivement pas de nature à laisser croire que l'accès à ce site est limité à un cercle privé; lorsque la police satisfait à ces conditions d'accès, elle peut visiter cette page internet sans autorisation particulière (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police***

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police***

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police***

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police - Utilisation d'un alias***

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

#### ***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police***

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

#### ***Sites sur internet avec conditions d'accès - Visite par la police***

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

#### ***Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police - Utilisation d'un alias***

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

## **INSTRUCTION EN MATIERE REPRESSIVE**

### **Instruction - Règlement de la procédure**

#### ***Chambre du conseil - Renvoi - Pas d'inculpation par le juge d'instruction***

L'article 61bis, alinéa 1er, du Code d'instruction criminelle, aux termes duquel le juge d'instruction procède à l'inculpation de toute personne contre laquelle existent des indices sérieux de culpabilité, n'empêche pas la chambre du conseil de renvoyer à la juridiction de jugement un suspect n'ayant pas été inculpé par le juge d'instruction, contre lequel existent des charges suffisantes; une telle décision de la chambre du conseil n'est pas entachée d'une irrégularité, d'une omission ou d'une cause de nullité telles que visées à l'article 135, § 2, du Code d'instruction criminelle (1). (1) Le pourvoi est antérieur à la modification de l'article 420 du Code d'instruction criminelle par l'article 115 de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, M.B. 19 février 2016.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0472.N

Pas. nr. ...

#### ***Chambre du conseil - Renvoi - Pas d'inculpation par le juge d'instruction - Pas d'allégation par le suspect de la violation de son droit à un procès équitable et de ses droits de défense***

La chambre du conseil devant laquelle un suspect n'a pas invoqué la violation de son droit à un procès équitable ni de ses droits de défense à la suite d'un défaut d'inculpation par le juge d'instruction, ne viole ni ne méconnaît les articles 6, § 3, a, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et 14, § 3, a et b, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les droits de la défense et le droit à un procès équitable en renvoyant ce suspect à la juridiction de jugement en raison de l'existence de charges suffisantes; une telle décision n'est pas entachée d'une irrégularité, d'une omission ou d'une cause de nullité telles que visées à l'article 135, § 2, du Code d'instruction criminelle (1). (1) Le pourvoi est antérieur à la modification de l'article 420 du Code d'instruction criminelle par l'article 115 de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, M.B. 19 février 2016.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0472.N

Pas. nr. ...

## Divers

### *Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police*

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

### *Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police - Utilisation d'un alias*

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

### *Sites sur internet avec conditions d'accès - Visite par la police*

Un site sur internet n'est pas supposé inaccessible au public du seul fait que la visite de ce site est subordonnée à des conditions d'accès purement formelles, à savoir non liées à un quelconque contrôle de contenu ou de qualité personnel car de telles conditions d'accès ne sont effectivement pas de nature à laisser croire que l'accès à ce site est limité à un cercle privé; lorsque la police satisfait à ces conditions d'accès, elle peut visiter cette page internet sans autorisation particulière (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

### *Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police*

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017

P.2016.1245.N

Pas. nr. ...

**Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police**

Sur la base des article 8 du Code d'instruction criminelle et 26, alinéas 1 et 2, de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, les services de police peuvent rassembler toutes les preuves sur les sites accessibles au public sur internet, de la même manière que le public peut avoir accès à ces sites et nonobstant l'application des dispositions du Code d'instruction criminelle relatives aux méthodes particulières de recherche et aux recherches et pratiques d'écoute sur internet; à cet égard, l'utilisation d'un alias peut relever du mode normal de la consultation de pages d'internet, sous réserve que cette utilisation ne consiste pas à endosser une identité fictive plausible et que l'alias utilisé n'est pas de nature à provoquer la commission d'une infraction (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

Cass., 28-3-2017 P.2016.1245.N Pas. nr. ...

**Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police**

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017 P.2016.1245.N Pas. nr. ...

**Sites accessibles au public sur internet - Recueil de preuves par la police - Utilisation d'un alias**

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017 P.2016.1245.N Pas. nr. ...

**Sites sur internet avec conditions d'accès - Visite par la police**

Conclusions de l'avocat général Decreus.

Cass., 28-3-2017 P.2016.1245.N Pas. nr. ...

**JUGE D'INSTRUCTION****Suspect détenu pour autre cause - Prorogation du mandat d'arrêt - Moment - Fixation**

Le délai de vingt-quatre heures avant l'expiration duquel un mandat d'arrêt doit, s'il y a lieu, être prorogé, prend cours à partir du moment où le suspect ne dispose plus, à la suite de l'intervention de l'agent de la force publique, de la liberté d'aller et de venir et cette liberté ne saurait être retirée au suspect déjà détenu pour autre cause; si le suspect est détenu pour autre cause, il suffit alors que le mandat d'arrêt soit délivré immédiatement après l'interrogatoire que le juge d'instruction effectue au moment choisi par lui comme étant le plus opportun (1). (1) Voir Cass. 10 avril 2012, RG P.12.0604.F, Pas. 2012, n° 224; Cass. 27 janvier 2016, RG P.16.0100F, Pas. 2016, n° 62.

Cass., 28-3-2017 P.2017.0295.N Pas. nr. ...

**JUGEMENTS ET ARRETS****Matière civile - Généralités****Jugement avant dire droit - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Instruction de la demande - Pouvoir du juge - Mesure préalable**

Constitue une mesure préalable destinée à instruire la demande, au sens de l'article 19, alinéa 3, du Code judiciaire, toute mesure permettant de recueillir les éléments nécessaires à l'information du juge sur les faits dont dépend la solution du litige, sans que cela soit limité aux moyens d'instruction organisés par le Code judiciaire pour recueillir des éléments de preuve (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0222.F Pas. nr. ...

***Demande de jonction du chef de connexité - Décision du juge - Nature***

L'article 1046 du Code judiciaire n'est applicable qu'aux décisions par lesquelles le juge ne tranche aucune question de fait ou de droit litigieuse ou n'en préjuge pas, de sorte que la décision ne peut infliger à aucune des parties un grief immédiat; le jugement dont appel qui statue sur le litige entre les parties relatif à la connexité entre les différentes demandes se prononce sur une question de droit et n'est pas une mesure d'ordre (1). (1) Voir Cass. 3 octobre 2014, RG C.13.0164.N, Pas. 2014, n° 574 et Cass. 17 décembre 2003, RG P.03.1450.F, Pas. 2003, n° 655.

Cass., 22-5-2017 C.2016.0441.N Pas. nr. ...

***Jugement avant dire droit - Instruction de la demande - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Mesure préalable - Demande - Introduction***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0222.F Pas. nr. ...

***Procédure contradictoire - Notion - Conséquence - Motivation - Réponse aux conclusions***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0303.F Pas. nr. ...

***Procédure contradictoire - Notion - Conséquence - Motivation - Réponse aux conclusions***

Si une des parties a comparu conformément aux articles 728 et 729 et a déposé au greffe ou à l'audience des conclusions, la procédure est à son égard contradictoire; dans ce cas, le juge est tenu de répondre aux conclusions déposées; si la partie n'a ni comparu ni déposé des conclusions, le juge n'est pas tenu de répondre au moyen d'irrecevabilité soulevé par cette partie dans sa citation en opposition (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 728, 729 et 804 Code judiciaire

Cass., 16-10-2017 C.2016.0303.F Pas. nr. ...

***Radiation de la cause du rôle***

La radiation de la cause du rôle n'éteint toutefois l'instance que dans la mesure où le juge en est encore saisi et n'a pas d'effets pour les décisions par lesquelles il avait déjà épuisé sa juridiction sur une question litigieuse.

- Art. 730, § 1er et 3 Code judiciaire

Cass., 3-4-2017 S.2015.0071.N Pas. nr. ...

***Jugement avant dire droit - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Instruction de la demande - Pouvoir du juge - Mesure préalable***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0222.F Pas. nr. ...

***Jugement avant dire droit - Instruction de la demande - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Mesure préalable - Demande - Introduction***

La demande de mesure préalable fondée sur l'article 19, alinéa 3, du Code judiciaire est indépendante de la procédure de fixation des délais pour conclure au fond; il s'ensuit que les parties peuvent introduire une demande fondée sur l'article 19, alinéa 3, et produire des pièces nouvelles à l'appui de cette demande, même après l'expiration des délais fixés pour conclure au fond (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0222.F Pas. nr. ...

**LOUAGE DE CHOSES**

## Bail a loyer - Fin (congé. prolongation. etc)

### *Résidence principale du preneur - Contrat de bail d'une durée d'un an - Contrat comportant une clause de prorogation pour la même durée*

Conclusions de l'avocat général Werquin.

Cass., 20-10-2017

C.2016.0151.F

Pas. nr. ...

### *Résidence principale du preneur - Contrat de bail d'une durée d'un an - Contrat comportant une clause de prorogation pour la même durée*

Les parties à un bail de courte durée peuvent convenir de sa prorogation dans le contrat initial, de sorte que le bail soit automatiquement prorogé à défaut de congé valablement notifié avant l'échéance (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 3, § 1er, al. 1er, 2 et 3, § 2, 3, 4 et 5, § 6, al. 1er, 2, 3, 4 et 5 L. du 20 février 1991 modifiant et complétant les dispositions du Code civil relatives aux baux à loyer

Cass., 20-10-2017

C.2016.0151.F

Pas. nr. ...

## Bail a ferme - Fin (congé. prolongation. réintégration. etc)

### *Exploitation personnelle - Cessation de l'exploitation*

Il ressort de la genèse de la loi que le législateur entend établir un équilibre entre, d'une part, les intérêts du preneur en vue de sa sécurité professionnelle et, d'autre part, ceux du bailleur qui a investi dans des biens ruraux et que l'article 9, alinéa 2, tente de donner une meilleure définition du congé en vue de l'exploitation personnelle afin de prévenir des abus par les bailleurs lorsque le bailleur a cessé son exploitation agricole et qu'il l'a donnée à bail après cette cessation, le législateur souhaite ainsi garantir la sécurité professionnelle du preneur, en interdisant au bailleur de mettre fin au bail à ferme en vue de l'exploitation personnelle; il résulte de l'article 9, alinéa 2, de la loi du 4 novembre 1969 sur les baux à ferme et de la genèse de la loi que le bailleur qui a cessé son exploitation et qui l'a donnée à bail après cette cessation ne peut davantage mettre fin au bail à ferme en raison de l'exploitation personnelle par une des personnes visées aux articles 7, 1°, et 8, § 1er, de la loi précitée.

Cass., 8-5-2017

C.2016.0337.N

Pas. nr. ...

## Bail commercial - Obligations entre parties

### *Loyer - Revision triennale - Circonstances nouvelles*

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2016.0259.N

Pas. nr. ...

### *Loyer - Revision triennale - Circonstances nouvelles - Augmentation ou baisse des loyers de plus de 15 pct*

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2016.0259.N

Pas. nr. ...

### *Loyer - Revision triennale - Circonstances nouvelles*

Il y a lieu d'entendre par circonstances nouvelles au sens de l'article 6, alinéa 1er, de la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, des circonstances objectives qui influencent durablement la valeur locative d'un fonds de commerce mais qui n'existaient pas lors de la détermination du loyer et qui se sont produites depuis lors, de sorte qu'il ne pouvait en être tenu compte lors de la détermination du loyer (1). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 6, al. 1er L. du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, en vue de la protection du fonds de commerce

Cass., 10-3-2017

C.2016.0259.N

Pas. nr. ...

### ***Loyer - Revision triennale - Circonstances nouvelles - Augmentation ou baisse des loyers de plus de 15 pct***

Une augmentation ou une diminution du niveau général des loyers ou des loyers dans les environs du bien loué de plus de 15 pct peuvent être considérées comme une circonstance nouvelle lorsque le juge constate que les parties n'ont pu tenir compte de cette augmentation ou de cette diminution lors de la détermination du loyer (1). (1) Voir les concl. du MP (contraires sur ce point) publiées à leur date dans AC.

- Art. 6, al. 1er L. du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux, en vue de la protection du fonds de commerce

Cass., 10-3-2017

C.2016.0259.N

Pas. nr. ...

### **Bail commercial - Fin (congé. renouvellement. etc)**

#### ***Demande de renouvellement par le preneur - Obligation impérative en faveur de bailleur - Clause qui en dispense - Nullité relative - Conséquence - Dommage pour le preneur - Naissance du dommage - Attitude du bailleur - Dommage certain - Moment***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

#### ***Demande de renouvellement par le preneur - Obligation impérative en faveur de bailleur - Clause qui en dispense - Nullité relative - Conséquence - Dommage pour le preneur - Naissance du dommage - Attitude du bailleur - Dommage certain - Moment***

Le preneur est tenu de demander le renouvellement du bail au bailleur; cette disposition est impérative en faveur du bailleur, personne protégée, de sorte que la clause qui dispense le preneur de demander le renouvellement du bail n'est entachée que d'une nullité relative; il s'ensuit que le bailleur peut soit invoquer cette nullité, soit y renoncer ou la confirmer; aussi longtemps que le bailleur ne s'est pas prévalu de cette nullité, le dommage en résultant pour le preneur est hypothétique (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

## **MONUMENTS ET SITES (CONSERVATION DES)**

### ***Demande de réparation - Caractère réel - Conséquence - Tiers acquéreur***

Le caractère réel de l'action en réparation fondée sur l'article 15 du décret du 13 mars 1976 a pour effet que le tiers acquéreur dont l'acte de transfert de propriété n'a pas acquis date certaine avant l'introduction de l'action en réparation, doit subir les conséquences résultant du jugement à l'égard du cédant et qu'il doit, dès lors, en subir l'exécution sans toutefois devoir procéder lui-même à la réparation; le tiers acquéreur dont l'acte de transfert de propriété a acquis date certaine avant l'introduction de l'action en réparation ne doit par contre pas supporter les conséquences de la réparation qui a été ordonnée ultérieurement à l'égard du propriétaire précédent (1) (2). (1) Voir les concl. contraires (sur ce point) du MP. (2) Art. 15 du décret du 13 mars 1976, tel qu'il était applicable avant son remplacement par l'article 5 du décret du 21 novembre 2003.

- Art. 15 Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

### ***"Ambtenaar onroerend erfgoed" - Partie succombante - Instance civile - Indemnité de procédure***

Le principe d'égalité constitutionnel n'a pas pour conséquence que le juge devrait s'abstenir de condamner 'de gemachtigde ambtenaar onroerend erfgoed' au paiement d'une indemnité de procédure s'il est la partie qui succombe dans une procédure civile portant sur le caractère exécutoire d'une décision judiciaire à charge du tiers acquéreur qui n'était pas partie à l'instance (1).

(1) Voir C. const. 21 mai 2015 (3 arrêts), n° 68/2015 (en ce qui concerne l'officier de l'état civil qui mène une défense contre l'appel formé contre sa décision de refus de célébrer un mariage), 69/2015 (en ce qui concerne la commune à la suite d'un recours contre une décision rendue par son fonctionnaire chargé des sanctions administratives communales) et 70/2015 (en ce qui concerne l'Etat ou la commune en tant que défendeurs dans un litige fiscal). Dans ces 3 arrêts, dans lesquels elle revient sur sa jurisprudence antérieure la Cour constitutionnelle a considéré, en termes généraux, que devant les juridictions civiles le principe de l'application des dispositions relatives à l'indemnité de procédure à toutes les parties, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'autorités agissant dans l'intérêt public, notamment le principe dont le législateur a tenu compte lorsqu'il a organisé la répétibilité des frais et honoraires des avocats, doit être à nouveau confirmé. Voir aussi Cass. 13 janvier 2017, RG C.15.0222.N, Pas. 2017, n° 28, qui a décidé dans le même sens en ce qui concerne le MP qui est partie succombante dans une action introduite devant une juridiction civile sur la base de l'article 138bis, § 1er du Code judiciaire.

- Art. 15 Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017 C.2014.0162.N Pas. nr. ...

### **Mesure de réparation - Réparation ordonnée par le juge pénal - Actio judicati - Prescription - Délai - Point de départ**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017 C.2014.0162.N Pas. nr. ...

### **Demande de réparation - Caractère réel - Conséquence - Tiers acquéreur**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017 C.2014.0162.N Pas. nr. ...

### **Obligation de réparer - Nature - Objectif**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017 C.2014.0162.N Pas. nr. ...

### **Obligation de réparer - Nature - Objectif**

L'obligation de réparer prévue par l'article 15, alinéa 1er, du décret du 3 mars 1976 réglant la protection des monuments et des sites urbains et ruraux vise, en tant que mesure de nature civile à prononcer d'office relevant de l'action publique, à faire cesser les effets dommageables des infractions prévues à l'article 13 de ce décret (1) (2). (1) Voir les concl. du MP publiées à leur date dans AC. (2) Art. 15, alinéa 1er, du Décret du 13 mars 1976, tel qu'il était applicable avant son remplacement par l'article 5 du Décret du 21 novembre 2003.

- Art. 15, alinéa 1er Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017 C.2014.0162.N Pas. nr. ...

## **MOTIFS DES JUGEMENTS ET ARRETS**

### **Généralités**

#### **Procédure contradictoire - Notion - Conséquence - Motivation - Réponse aux conclusions**

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017 C.2016.0303.F Pas. nr. ...

**Procédure contradictoire - Notion - Conséquence - Motivation - Réponse aux conclusions**

Si une des parties a comparu conformément aux articles 728 et 729 et a déposé au greffe ou à l'audience des conclusions, la procédure est à son égard contradictoire; dans ce cas, le juge est tenu de répondre aux conclusions déposées; si la partie n'a ni comparu ni déposé des conclusions, le juge n'est pas tenu de répondre au moyen d'irrecevabilité soulevé par cette partie dans sa citation en opposition (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 728, 729 et 804 Code judiciaire

Cass., 16-10-2017

C.2016.0303.F

Pas. nr. ...

**En cas de dépôt de conclusions - Matière civile (y compris les matières commerciale et sociale)****Article 149 Constitution - Motivation - Règle de forme**

L'article 149 de la Constitution se borne à imposer au juge le respect d'une règle de forme, étrangère à la valeur des motifs des jugements et arrêts.

- Art. 149 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 18-9-2017

C.2017.0023.F

Pas. nr. ...

**MOYEN DE CASSATION****Matière civile - Indications requises****Article 149 Constitution - Motivation - Règle de forme - Grief étranger à l'article invoqué - Recevabilité**

L'article 149 de la Constitution se borne à imposer au juge le respect d'une règle de forme, étrangère à la valeur des motifs des jugements et arrêts.

- Art. 149 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 18-9-2017

C.2017.0023.F

Pas. nr. ...

**PARTAGE****Transaction qui a pour objet de faire cesser l'indivision entre cohéritiers - Lésion de plus du quart - Action en rescision en matière de partage - Possibilité**

Il résulte de la lecture combinée des articles 887, alinéa 2, 888, alinéa 1er, 2244, alinéa 1er et 2052 du Code civil qu'un copartageant peut attaquer un partage pour cause de lésion de plus du quart s'il a été qualifié à tort de transaction, mais que cette possibilité n'est pas ouverte à l'égard d'une transaction réelle, à savoir un contrat synallagmatique par lequel les parties se font mutuellement des concessions en vue de faire cesser l'indivision; la Cour revient ainsi sur sa jurisprudence antérieure (1). (1) Voir Cass. 21 novembre 1946, Pas 1946, p. 434 et Cass. 28 janvier 2010, RG C.09.0036.N, Pas. 2010, n° 67.

Cass., 3-4-2017

C.2015.0508.N

Pas. nr. ...

**POUVOIRS****Pouvoir judiciaire****Compétence - Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décendant**

***qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt***

Une demande d'indemnité réparatrice suppose qu'une illégalité soit constatée par un arrêt du Conseil d'État statuant sur un recours en annulation visé à l'article 14, § 1er ou § 3, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 11bis et 14, § 1er ou 3 Lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par A.R. du 12 janvier 1973

- Art. 144 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

***Compétence - Conseil d'Etat - Section du contentieux administratif - Demande en suspension et recours en annulation - Suspension de l'acte attaqué - Retrait de l'acte attaqué - Arrêt décidant qu'il n'y a plus lieu de statuer sur le recours en annulation - Demande d'indemnité réparatrice introduite après cet arrêt***

Conclusions de l'avocat général Werquin.

Cass., 15-9-2017

C.2015.0465.F

Pas. nr. ...

***Juge - Impartialité - Indépendance - Preuve***

Jusqu'à preuve du contraire, le juge est présumé statuer de manière impartiale, indépendante et sans préjugé (1). (1) Voir Cass. 13 mars 2012, RG P.11.1750.N, Pas. 2012, n° 166.

- Art. 6, § 1er Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

**PRESCRIPTION****Matière civile - Généralités*****Notion - Prise de cours - Point de départ***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

***Notion - Prise de cours - Point de départ***

La prescription, qui est une défense opposée à une action tardive, prend cours en règle au moment de la naissance de l'action, c'est-à-dire lorsque l'obligation qu'elle sanctionne doit être exécutée; elle ne peut prendre cours avant que cette action soit née (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

**Matière civile - Délais (nature. durée. point de départ. fin)*****Union européenne - Droit matériel - Principes - Principe d'effectivité***

Conclusions de l'avocat général Vanderlinden.

Cass., 8-5-2017

C.2016.0121.N

Pas. nr. ...

***Union européenne - Droit matériel - Principes - Principe d'effectivité***

Il résulte manifestement de la jurisprudence de la Cour de justice que le principe d'effectivité exige qu'un particulier, intervenant en qualité d'intermédiaire, qui a acquitté au bénéfice de l'État une taxe prélevée en violation du droit de l'Union pour le compte d'un autre particulier, doit encore pouvoir se retourner contre l'État, lorsqu'il est poursuivi en justice par le particulier en vue du remboursement des cotisations perçues indûment et que le délai particulier de forclusion dans lequel il peut introduire sa propre action en remboursement contre l'État a expiré; l'État est en effet tenu de supporter lui-même les conséquences du paiement indu qui lui sont imputables (1) (2). (1) Voir C.J.U.E., 19 mai 2011, affaire C-452/09, Iaia e.a.; C.J.U.E., 8 septembre 2011, affaires jointes C-89/10 et C-96/10, Q-Beef SA / État belge et Frans Bosschaert / État belge) (2) Voir les concl. en grande partie contraires du MP.

- Art. 4, al. 3 *Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne. et à l'Acte final, faits à Lisbonne le 13 décembre 2007*

Cass., 8-5-2017

C.2016.0121.N

Pas. nr. ...

***Durée - Point de départ - Monuments et sites (conservation des) - Mesure de réparation - Réparation ordonnée par le juge pénal - Actio judicati***

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

***Contrat - Faute contractuelle - Action en paiement de dommages et intérêts - Point de départ - Conditions - Dommage certain***

L'action en paiement de dommages et intérêts en réparation d'une faute contractuelle ne se prescrit dès lors pas avant que les conditions de cette action soient réunies, ce qui implique que non seulement la faute mais également le dommage existent; ce dommage doit présenter un caractère certain, en ce sens que son existence ne doit pas être hypothétique (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

***Bail commercial - Demande de renouvellement par le preneur - Obligation impérative en faveur de bailleur - Clause qui en dispense - Nullité relative - Conséquence - Dommage pour le preneur - Naissance du dommage - Attitude du bailleur - Dommage certain - Moment***

Le preneur est tenu de demander le renouvellement du bail au bailleur; cette disposition est impérative en faveur du bailleur, personne protégée, de sorte que la clause qui dispense le preneur de demander le renouvellement du bail n'est entachée que d'une nullité relative; il s'ensuit que le bailleur peut soit invoquer cette nullité, soit y renoncer ou la confirmer; aussi longtemps que le bailleur ne s'est pas prévalu de cette nullité, le dommage en résultant pour le preneur est hypothétique (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

***Contrat - Faute contractuelle - Action en paiement de dommages et intérêts - Point de départ - Conditions - Dommage certain***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

***Bail commercial - Demande de renouvellement par le preneur - Obligation impérative en faveur de bailleur - Clause qui en dispense - Nullité relative - Conséquence - Dommage pour le preneur - Naissance du dommage - Attitude du bailleur - Dommage certain - Moment***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0189.F

Pas. nr. ...

***Matière répressive - Action publique - Action civile intentée devant le juge répressif***

**Constitution de partie civile entre les mains du juge répressif**

En vertu de l'article 2244 du Code civil, une citation en justice, signifiée à celui qu'on veut empêcher de prescrire, forme l'interruption civile et la constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction équivaut également à une citation en justice; une citation en justice interrompt la prescription pour la demande qu'elle introduit et pour celles qui y sont virtuellement comprises (1). (1) Voir Cass. 12 janvier 2010, RG P.09.1266.N, Pas. 2010, n° 20.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0751.N

Pas. nr. ...

**Droits de la défense - Fixation du point de départ de la prescription - Impossibilité pour la partie civile d'opposer sa défense à cet égard**

Les juges d'appel qui ont conclu à la prescription de l'action des parties civiles parce que le point de départ de la prescription ne doit pas être déterminé dans le chef des parties civiles chargées de la récupération des dépenses payées indûment, mais bien dans le chef du système d'assurances qui a libéré les fonds destinés à ces parties, à savoir l'INAMI, et qui ont ainsi déclaré cette action prescrite en fixant le point de départ de la prescription au moment où l'INAMI a été informée, alors que les prévenus ont fait valoir que la prescription commence à courir à partir du moment où les parties civiles ont été informées, ont violé leurs droits de défense en ne leur permettant pas d'opposer leur défense à cet égard (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0959.N

Pas. nr. ...

**PRINCIPES GENERAUX DU DROIT [VOIR AUSSI: 576 ABUS****Matière répressive - Droits de la défense - Action civile devant le juge pénal - Faute de la victime - Déterminer la part de responsabilité de la victime - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard**

Les juges d'appel qui ont décidé que l'infraction commise par le prévenu est en lien causal avec le décès de la victime, mais que cette dernière a également commis une faute ayant contribué à son décès et qui ont imputé à la victime la moitié de la responsabilité et réduit de moitié les provisions réclamées par la partie civile sur la base de la faute de la victime, sans avoir permis à la partie civile d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.15.0959.N, Pas. 2017, n° 218.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0547.N

Pas. nr. ...

**Principe d'égalité - Conséquence - "Ambtenaar onroerend erfgoed" - Partie succombante - Instance civile - Indemnité de procédure**

Le principe d'égalité constitutionnel n'a pas pour conséquence que le juge devrait s'abstenir de condamner 'de gemachtigde ambtenaar onroerend erfgoed' au paiement d'une indemnité de procédure s'il est la partie qui succombe dans une procédure civile portant sur le caractère exécutoire d'une décision judiciaire à charge du tiers acquéreur qui n'était pas partie à l'instance (1). (1) Voir C. const. 21 mai 2015 (3 arrêts), n° 68/2015 (en ce qui concerne l'officier de l'état civil qui mène une défense contre l'appel formé contre sa décision de refus de célébrer un mariage), 69/2015 (en ce qui concerne la commune à la suite d'un recours contre une décision rendue par son fonctionnaire chargé des sanctions administratives communales) et 70/2015 (en ce qui concerne l'Etat ou la commune en tant que défendeurs dans un litige fiscal). Dans ces 3 arrêts, dans lesquels elle revient sur sa jurisprudence antérieure la Cour constitutionnelle a considéré, en termes généraux, que devant les juridictions civiles le principe de l'application des dispositions relatives à l'indemnité de procédure à toutes les parties, qu'il s'agisse de personnes privées ou d'autorités agissant dans l'intérêt public, notamment le principe dont le législateur a tenu compte lorsqu'il a organisé la répétibilité des frais et honoraires des avocats, doit être à nouveau confirmé. Voir aussi Cass. 13 janvier 2017, RG C.15.0222.N, Pas. 2017, n° 28, qui a décidé dans le même sens en ce qui concerne le MP qui est partie succombante dans une action introduite devant une juridiction civile sur la base de l'article 138bis, § 1er du Code judiciaire.

- Art. 15 Décret du 3 mars 1976

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

***Droits de la défense - Matière répressive - Action civile devant le juge pénal - Fixation du point de départ de la prescription - Impossibilité pour la partie civile d'opposer sa défense à cet égard***

Les juges d'appel qui ont conclu à la prescription de l'action des parties civiles parce que le point de départ de la prescription ne doit pas être déterminé dans le chef des parties civiles chargées de la récupération des dépenses payées indûment, mais bien dans le chef du système d'assurances qui a libéré les fonds destinés à ces parties, à savoir l'INAMI, et qui ont ainsi déclaré cette action prescrite en fixant le point de départ de la prescription au moment où l'INAMI a été informée, alors que les prévenus ont fait valoir que la prescription commence à courir à partir du moment où les parties civiles ont été informées, ont violé leurs droits de défense en ne leur permettant pas d'opposer leur défense à cet égard (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0959.N

Pas. nr. ...

***Matière répressive - Droits de la défense - Action civile devant le juge pénal - Action en indemnisation des frais du médecin conseil - Preuve de paiement - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont déclaré non fondée l'action des parties civiles en indemnisation des frais de leur médecin conseil parce qu'elles n'ont pas démontré avoir payé ces frais elles-mêmes, sans leur avoir permis d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P. 15.0959.N, Pas. 2017, n° 218; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0558.N

Pas. nr. ...

## **PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES**

### **Hypothèques**

***Saisie-exécution - Saisie immobilière - Inscription hypothécaire - Créancier - Prise de communication du cahier des charges et de l'adjudication - Sommation - Signification - Domicile élu***

Il suit des articles 83, alinéa 3, de la loi hypothécaire et 1582, alinéa 3, du Code judiciaire, que la signification de la sommation aux créanciers inscrits, à ceux qui ont fait transcrire un commandement et au débiteur un mois au moins avant la vente, de prendre communication du cahier des charges et d'assister à l'adjudication de l'immeuble visée à l'article 1582, alinéa 3 précité, peut avoir lieu valablement au domicile élu par l'inscrivant dans l'acte d'inscription hypothécaire (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0153.F

Pas. nr. ...

***Saisie-exécution - Saisie immobilière - Inscription hypothécaire - Créancier - Prise de communication du cahier des charges et de l'adjudication - Sommation - Signification - Domicile élu***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0153.F

Pas. nr. ...

## PROPRIETE

***Copropriété - Assemblée générale - Décision - Contestation par un copropriétaire***

Il suit de l'article 577-9, § 2, du Code civil que le copropriétaire qui entend invoquer l'irrégularité d'une décision de l'assemblée générale doit le faire dans le délai de quatre mois qu'elle prévoit même lorsque cette irrégularité procède de la contrariété d'une disposition de l'acte de base ou du règlement de copropriété à une disposition impérative de la loi.

- Art. 577-9, § 2 Code civil

Cass., 18-9-2017

C.2017.0023.F

Pas. nr. ...

***Copropriété - Action en paiement des provisions et arriérés de charge - Syndic - Pouvoir***

Il suit des articles 577-5, §3, 577-8, §4, 3° 5° et 6°, et 577-9, §1er, du Code civil que le syndic est habilité à introduire une procédure en paiement des provisions et arriérés de charges de la copropriété, telles qu'elles ont été fixées par l'assemblée générale des copropriétaires, sans devoir y être autorisé par cette assemblée générale ni devoir en obtenir ratification.

- Art. 577-5, § 3, 577-8, § 4, 3°, 5° et 6°, et 577-9, § 1er Code civil

Cass., 18-9-2017

C.2017.0023.F

Pas. nr. ...

## QUESTION PREJUDICIELLE; VOIR AUSSI: 143/01 UNION E

***Cour constitutionnelle - Cour de cassation - Obligation de poser une question - Prémisse juridique erronée***

Il n'y a pas lieu de poser à la Cour constitutionnelle une question préjudicielle qui est fondée sur une prémisse juridique erronée (1). (1) Voir Cass. 24 mars 2015, RG P.14.1964.N, Pas. 2015, n° 218; Cass. 6 novembre 2014, RG C.14.0066.F, Pas. 2014, n° 675; Cass. 7 novembre 2013, RG C.12.0053.N, Pas. 2013, n° 590.

- Art. 26 Loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage

Cass., 10-3-2017

C.2014.0162.N

Pas. nr. ...

## RECUSATION

***Juge - Apparence d'impartialité et d'indépendance - Suspension de l'audience - Présence du ministère public en chambre du conseil***

Il ne peut être déduit de la seule circonstance que les juges et l'agent du ministère public se trouvaient ensemble en chambre du conseil durant une suspension d'audience que cela a pu objectivement donner l'apparence au prévenu ou auprès de l'opinion publique que ces juges ne peuvent plus statuer en la cause avec impartialité et indépendance; l'arrêt qui déduit une apparence de partialité de la seule présence commune d'un membre du ministère public en chambre du conseil, sans indiquer la conséquence de cette réunion et les circonstances de celle-ci, ne justifie pas légalement la décision d'accueillir la demande de récusation.

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

### **Juge - Impartialité - Appréciation - Critère**

Pour apprécier s'il existe des raisons légitimes de douter de l'impartialité objective des membres d'une juridiction, la conviction qu'une partie dit avoir sur ce point peut être prise en considération; cette conviction ne constitue cependant pas un critère exclusif; il est déterminant que la crainte d'un examen partial de la cause soit justifiée objectivement (1). (1) Voir Cass. 13 mars 2012, RG P.11.1750.N, Pas. 2012, n° 166 ; Cass. 27 avril 2016, RG P.16.0509.F, Pas. 2016, n° 288.

- Art. 6, § 1er Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950

Cass., 28-3-2017

P.2017.0238.N

Pas. nr. ...

## **REHABILITATION**

### **Défaut d'exécution d'une peine - Attitude d'expectative du condamné - Prescription de l'action publique**

Il ressort de la genèse légale qu'en insérant par la loi du 7 avril 1964 la dernière phrase à l'article 622 du Code d'instruction criminelle, selon laquelle le condamné, lorsque la peine est prescrite, ne peut être réhabilité que si le défaut d'exécution ne lui est pas imputable, la volonté expresse du législateur était d'élargir les possibilités existantes de réhabilitation aux cas de prescription de l'action publique en raison du simple écoulement du délai de prescription, sans que le condamné s'y soit soustrait, mais en ayant adopté une attitude d'expectative.

- Art. 622 Code d'Instruction criminelle

Cass., 21-3-2017

P.2015.0153.N

Pas. nr. ...

## **RENOI APRES CASSATION**

### **Matière civile**

#### **Cassation - Etendue**

La cassation avec renvoi remet les parties, dans les limites de la cassation, dans l'état où elles se trouvaient devant le juge dont la décision a été cassée (1). (1) Cass. 26 janvier 1990, RG 6880, Pas 1990, n° 328.

- Art. 1110 Code judiciaire

Cass., 3-4-2017

S.2015.0071.N

Pas. nr. ...

## **RESPONSABILITE HORS CONTRAT**

### **Obligation de réparer - Généralités**

#### **Réparation en nature - Demande de la victime - Offre du responsable**

La réparation du dommage en nature est le mode normal de réparation du dommage; le juge est par conséquent tenu d'ordonner la réparation du dommage en nature lorsque la victime le demande ou que le responsable en fait l'offre et que le mode de réparation est en outre possible et ne constitue pas l'exercice abusif d'un droit (1). (1) Cass. 26 juin 1980, Pas. 1980, p. 1341 et Cass. 20 janvier 1993, RG 9672, Pas. 1993, n° 39, 39bis, 39ter.

- Art. 1382 et 1383 Code civil

Cass., 3-4-2017

S.2016.0039.N

Pas. nr. ...

## **Dommege - Pouvoir d'appréciation. evaluation. date à considérer**

### ***Evaluation - Critère - Faits postérieurs étrangers à la faute et au dommage. – Éléments ne pouvant être pris en considération - Application***

Dans l'évaluation de l'indemnité à allouer pour le préjudice causé par une infraction, il ne peut être tenu compte des événements postérieurs, étrangers à la faute et au dommage, événements qui auraient amélioré ou aggravé la situation de la personne lésée; si le juge doit évaluer le dommage au moment où il statue, la consistance de ce dommage doit être déterminée au moment de la faute et les variations du préjudice n'ayant pas leur origine dans le fait illicite ne sauraient décharger l'auteur de la faute de son obligation de le réparer intégralement (1). (1) Cass. 22 juin 1988, RG 6744, Pas. 1988, n° 659.

- Art. 1382 et 1383 Code civil

Cass., 28-3-2017

P.2016.0751.N

Pas. nr. ...

## **Responsabilités particulières - Troubles de voisinage**

### ***Demande***

La demande résultant de troubles de voisinage fondée sur l'article 544 du Code civil suppose un trouble anormal causé par un fait, une omission ou un comportement imputable au voisin (1). (1) Cass. 12 mars 1999, RG C.98.0026.N, Pas. 1999, n° 149; Cass. 3 avril 2009, RG C.08.0617.N, Pas. 2009, n° 239; Voir Cass. 4 mai 2012, RG C.10.0080.F, Pas. 2012, n° 276; Cass. 11 février 2016, RG C.15.0031.N, Pas. 2016, n° 99.

- Art. 544 Code civil

Cass., 10-3-2017

C.2016.0405.N

Pas. nr. ...

## **SAISIE**

### **Saisie exécution**

#### ***Saisie immobilière - Inscription hypothécaire - Créancier - Prise de communication du cahier des charges et de l'adjudication - Sommation - Signification - Domicile élu***

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0153.F

Pas. nr. ...

#### ***Juge des saisies - Pouvoir du juge***

Le juge des saisies, qui, en vertu des articles 1395, alinéa 1er, et 1498 du Code judiciaire, connaît d'une demande ayant trait aux voies d'exécution sur les biens du débiteur, apprécie la légalité et la régularité de la saisie mais n'est pas compétent pour statuer sur d'autres contestations qui concernent l'exécution; sauf dans les cas expressément prévus par la loi, il ne peut se prononcer au fond; il ne peut statuer sur les droits des parties fixés dans le titre dont l'exécution est poursuivie.

- Art. 1395, al. 1er, et 1498 Code judiciaire

Cass., 18-9-2017

C.2016.0546.F

Pas. nr. ...

**Saisie immobilière - Inscription hypothécaire - Créancier - Prise de communication du cahier des charges et de l'adjudication - Sommation - Signification - Domicile élu**

Il suit des articles 83, alinéa 3, de la loi hypothécaire et 1582, alinéa 3, du Code judiciaire, que la signification de la sommation aux créanciers inscrits, à ceux qui ont fait transcrire un commandement et au débiteur un mois au moins avant la vente, de prendre communication du cahier des charges et d'assister à l'adjudication de l'immeuble visée à l'article 1582, alinéa 3 précité, peut avoir lieu valablement au domicile élu par l'inscrivant dans l'acte d'inscription hypothécaire (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0153.F

Pas. nr. ...

**SERMENT; VOIR AUSSI: 077 PREUVE****Serment prêté à l'inventaire - Objet**

Le serment prêté à l'inventaire concerne les indications nécessaires à la détermination de la consistance du patrimoine (1). (1) Voir Cass. 3 mars 2015, RG P.14.0032.N, Pas. 2015, n° 152.

- Art. 226 Code pénal

Cass., 21-3-2017

P.2015.1077.N

Pas. nr. ...

**TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE****Déduction illicite de la TVA ou défaut de paiement de la TVA - Taxe éludée - Dommage - Etat belge - Constitution de partie civile**

L'État belge peut se constituer partie civile devant le juge pénal sur la base d'infractions ayant pour objet la déduction illicite de la TVA ou le défaut de paiement de la TVA et, concernant la TVA illicitement déduite ou le défaut de paiement de la TVA, la circonstance que l'administration dispose d'une possibilité propre de recouvrement de la taxe éludée qui consiste en la solidarité découlant d'une condamnation comme auteur ou complice d'infractions visées aux articles 73 et 73bis du Code de la TVA, ne prive pas l'État belge d'avoir accès à la justice par la voie d'une procédure ordinaire (1). (1) Voir Cass. 15 février 2000, RG P.98.0836.N, Pas. 2000, n° 123.

- Art. 73 et 73bis Code de la taxe sur la valeur ajoutée

- Art. 3 et 4 L. du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du code de procédure pénale

Cass., 21-3-2017

P.2016.1031.N

Pas. nr. ...

**TRANSACTION****Transaction qui a pour objet de faire cesser l'indivision entre cohéritiers - Lésion de plus du quart - Action en rescision en matière de partage - Possibilité**

Il résulte de la lecture combinée des articles 887, alinéa 2, 888, alinéa 1er, 2244, alinéa 1er et 2052 du Code civil qu'un copartageant peut attaquer un partage pour cause de lésion de plus du quart s'il a été qualifié à tort de transaction, mais que cette possibilité n'est pas ouverte à l'égard d'une transaction réelle, à savoir un contrat synallagmatique par lequel les parties se font mutuellement des concessions en vue de faire cesser l'indivision; la Cour revient ainsi sur sa jurisprudence antérieure (1). (1) Voir Cass. 21 novembre 1946, Pas 1946, p. 434 et Cass. 28 janvier 2010, RG C.09.0036.N, Pas. 2010, n° 67.

Cass., 3-4-2017

C.2015.0508.N

Pas. nr. ...

## TRIBUNAUX

### Matière civile - Généralités

#### *Jugement avant dire droit - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Instruction de la demande - Pouvoir du juge - Mesure préalable*

Constitue une mesure préalable destinée à instruire la demande, au sens de l'article 19, alinéa 3, du Code judiciaire, toute mesure permettant de recueillir les éléments nécessaires à l'information du juge sur les faits dont dépend la solution du litige, sans que cela soit limité aux moyens d'instruction organisés par le Code judiciaire pour recueillir des éléments de preuve (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

#### *Jugement avant dire droit - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Instruction de la demande - Pouvoir du juge - Mesure préalable*

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

#### *Jugement avant dire droit - Instruction de la demande - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Mesure préalable - Demande - Introduction*

La demande de mesure préalable fondée sur l'article 19, alinéa 3, du Code judiciaire est indépendante de la procédure de fixation des délais pour conclure au fond; il s'ensuit que les parties peuvent introduire une demande fondée sur l'article 19, alinéa 3, et produire des pièces nouvelles à l'appui de cette demande, même après l'expiration des délais fixés pour conclure au fond (1). (1) Voir les concl. du MP.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

#### *Jugement avant dire droit - Instruction de la demande - Article 19, alinéa 3, du Code judiciaire - Mesure préalable - Demande - Introduction*

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 16-10-2017

C.2016.0222.F

Pas. nr. ...

### Matière civile - Divers

#### *Juge des saisies - Pouvoir du juge*

Le juge des saisies, qui, en vertu des articles 1395, alinéa 1er, et 1498 du Code judiciaire, connaît d'une demande ayant trait aux voies d'exécution sur les biens du débiteur, apprécie la légalité et la régularité de la saisie mais n'est pas compétent pour statuer sur d'autres contestations qui concernent l'exécution; sauf dans les cas expressément prévus par la loi, il ne peut se prononcer au fond; il ne peut statuer sur les droits des parties fixés dans le titre dont l'exécution est poursuivie.

- Art. 1395, al. 1er, et 1498 Code judiciaire

Cass., 18-9-2017

C.2016.0546.F

Pas. nr. ...

### Matière répressive - Action civile

#### *Droits de la défense - Fixation du point de départ de la prescription - Impossibilité pour la partie civile d'opposer sa défense à cet égard*

Les juges d'appel qui ont conclu à la prescription de l'action des parties civiles parce que le point de départ de la prescription ne doit pas être déterminé dans le chef des parties civiles chargées de la récupération des dépenses payées indûment, mais bien dans le chef du système d'assurances qui a libéré les fonds destinés à ces parties, à savoir l'INAMI, et qui ont ainsi déclaré cette action prescrite en fixant le point de départ de la prescription au moment où l'INAMI a été informée, alors que les prévenus ont fait valoir que la prescription commence à courir à partir du moment où les parties civiles ont été informées, ont violé leurs droits de défense en ne leur permettant pas d'opposer leur défense à cet égard (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2015.0959.N

Pas. nr. ...

***Droits de la défense - Faute de la victime - Déterminer la part de responsabilité de la victime - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont décidé que l'infraction commise par le prévenu est en lien causal avec le décès de la victime, mais que cette dernière a également commis une faute ayant contribué à son décès et qui ont imputé à la victime la moitié de la responsabilité et réduit de moitié les provisions réclamées par la partie civile sur la base de la faute de la victime, sans avoir permis à la partie civile d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0558.N, Pas. 2017, n° 220; Cass. 28 mars 2017, RG P.15.0959.N, Pas. 2017, n° 218.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0547.N

Pas. nr. ...

***Droits de la défense - Action en indemnisation des frais du médecin conseil - Preuve de paiement - Partie civile privée du droit au contradictoire à cet égard***

Les juges d'appel qui ont déclaré non fondée l'action des parties civiles en indemnisation des frais de leur médecin conseil parce qu'elles n'ont pas démontré avoir payé ces frais elles-mêmes, sans leur avoir permis d'exercer le droit au contradictoire à cet égard, ont violé le principe général du droit relatif au respect des droits de la défense (1). (1) Voir Cass. 28 mars 2017, RG P. 15.0959.N, Pas. 2017, n° 218; Cass. 28 mars 2017, RG P.16.0547.N, Pas. 2017, n° 219.

Cass., 28-3-2017

P.2016.0558.N

Pas. nr. ...

## **UNION EUROPEENNE**

### **Droit matériel - Principes**

#### ***Principe d'effectivité - Prescription - Délais***

Conclusions de l'avocat général Vanderlinden.

Cass., 8-5-2017

C.2016.0121.N

Pas. nr. ...

#### ***Principe d'effectivité - Prescription - Délais***

Il résulte manifestement de la jurisprudence de la Cour de justice que le principe d'effectivité exige qu'un particulier, intervenant en qualité d'intermédiaire, qui a acquitté au bénéfice de l'État une taxe prélevée en violation du droit de l'Union pour le compte d'un autre particulier, doit encore pouvoir se retourner contre l'État, lorsqu'il est poursuivi en justice par le particulier en vue du remboursement des cotisations perçues indûment et que le délai particulier de forclusion dans lequel il peut introduire sa propre action en remboursement contre l'État a expiré; l'État est en effet tenu de supporter lui-même les conséquences du paiement indu qui lui sont imputables (1) (2). (1) Voir C.J.U.E., 19 mai 2011, affaire C-452/09, Iaiia e.a.; C.J.U.E., 8 septembre 2011, affaires jointes C-89/10 et C-96/10, Q-Beef SA / État belge et Frans Bosschaert / État belge) (2) Voir les concl. en grande partie contraires du MP.

- Art. 4, al. 3 *Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant*

la Communauté européenne. et à l'Acte final, faits à Lisbonne le 13 décembre 2007

Cass., 8-5-2017

C.2016.0121.N

Pas. nr. ...

## URBANISME

### Permis de bâtir

#### ***Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif - Conséquence - Remise en état des lieux***

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

#### ***Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Légalité - Contrôle par le juge***

Le juge doit, sur le fondement de l'article 159 de la Constitution, examiner si un arrêté ministériel par lequel le ministre accueille, au nom du Gouvernement flamand, le recours administratif introduit par le fonctionnaire délégué contre un permis de bâtir délivré par la députation permanente et refuse le permis, est conforme au décret, aux principes généraux de bonne administration et aux normes de droit supérieures.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

#### ***Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Illégalité***

L'illégalité d'un arrêté ministériel par lequel le ministre accueille au nom du Gouvernement flamand, le recours administratif introduit par le fonctionnaire délégué contre un permis de bâtir accordé par la députation permanente et refuse le permis, a pour conséquence qu'il ne confère aux intéressés ni droits ni obligations et que l'administration ne peut opposer l'existence de l'arrêté au demandeur du permis de bâtir, en raison de son illégalité (1). (1) Voir les concl. contraires du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

#### ***Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif - Conséquence - Remise en état des lieux***

Si le demandeur s'est vu délivrer un permis de régularisation de la part de la députation permanente et qu'un recours avec effet suspensif a été introduit contre cette décision, le juge ne peut ordonner la remise en état des lieux tant que l'illégalité du permis de régularisation n'est pas constatée (1). (1) Voir les concl. contraires du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 6.1.41, § 1er et 6.1.43 Arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009 portant coordination de la législation décrétole relative à l'aménagement du territoire

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

#### ***Délivré par la députation permanente - Fonctionnaire délégué - Recours administratif - Approbation par le ministre - Arrêté ministériel - Illégalité***

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

### Remise en état des lieux. paiement d'une plusvalue

**Remise en état des lieux - Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif**

Conclusions de l'avocat général Vandewal.

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Remise en état des lieux - Permis de régularisation délivré par la députation permanente - Recours avec effet suspensif**

Si le demandeur s'est vu délivrer un permis de régularisation de la part de la députation permanente et qu'un recours avec effet suspensif a été introduit contre cette décision, le juge ne peut ordonner la remise en état des lieux tant que l'illégalité du permis de régularisation n'est pas constatée (1). (1) Voir les concl. contraires du MP publiées à leur date dans AC.

- Art. 6.1.41, § 1er et 6.1.43 Arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009 portant coordination de la législation décrétole relative à l'aménagement du territoire

- Art. 159 La Constitution coordonnée 1994

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**Remise en état des lieux - Ordonnée par le juge**

La remise en état des lieux ne peut être ordonnée par le juge que s'il constate que cette mesure est encore nécessaire pour faire disparaître les conséquences de l'infraction compte tenu des permis délivrés entre-temps par l'administration.

- Art. 6.1.41, § 1er et 6.1.43 Arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009 portant coordination de la législation décrétole relative à l'aménagement du territoire

Cass., 10-3-2017

C.2014.0189.N

Pas. nr. ...

**VENTE****Contrat de vente - Rente viagère - Contrat aléatoire - Condition de validité - Objet - Aléa**

Conclusions de l'avocat général Genicot.

Cass., 18-9-2017

C.2014.0156.F

Pas. nr. ...

**Contrat de vente - Rente viagère - Contrat aléatoire - Condition de validité - Objet - Aléa**

Il résulte des articles 1104 et 1964 du Code civil qu'un contrat est aléatoire lorsque l'équivalence des prestations réciproques auxquelles les parties sont obligées est incertaine parce que l'existence ou la quotité de l'une d'elles dépend d'un événement incertain; il s'ensuit que l'existence d'une chance de gain ou d'un risque de perte est essentielle à la validité d'un contrat aléatoire tel le contrat de vente moyennant constitution d'une rente viagère; en l'absence de cet aléa, pareil contrat est nul faute d'objet, lors même que les conditions d'application des articles 1974 et 1975 du Code civil ne sont pas réunies (1). (1) Voir les concl. du MP.

- Art. 1104, 1964, 1974 et 1975 Code civil

Cass., 18-9-2017

C.2014.0156.F

Pas. nr. ...